Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_13-DE

Séance du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 03/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - COJEAN François –- LE MAINTEC Gwenaelle - OLLITRAULT Michelle - VIDCOQ Marc - LE POTIER Marie-Laure

Absents excusés : NEVO Laurent donne pouvoir à VIDCOQ Marc
LIZIARD-FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaëlle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-13

Objet : MARCHÉ PUBLIC – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE FOURN-ITURE, LIVRAISON DE GAZ PROPANE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

VU le C.G.C.T ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 a L.2113-8 relatif au groupement de commandes ;

VU la délibération 25 mai 2020, portant élection du Maire ;

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_13-DE

- Loudéac communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac communauté Bretagne Centre.

Ainsi,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. De valider l'adhésion au groupement de commandes de fourniture et livraison de gaz propane et de la maintenance des installations des cuves,
2. D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive que toutes les pièces afférentes, et, à engager toute démarche visant la réalisation du marché public.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME